

Direction : direction des soins, de rééducation
et médico technique

UF : UTP psychiatrie générale

Occupation actuelle du poste :

Nom :

Grade :

IDENTIFICATION DU POSTE

Métier : infirmier

Corps : paramédicaux

Cadre réglementaire : décret du n°2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties 4 et 5 du code de la santé publique (décret de compétences des infirmiers (ères)).

Définition statutaire :

Ce poste est dévolu à un infirmier(ère), qui participe, sous l'autorité du Directeur d'établissement, du médecin responsable de pôle, du cadre supérieur de pôle et du cadre de santé à la mise en œuvre de soins préventifs, curatifs et palliatifs.

Il réalise des soins infirmiers afin de maintenir ou de restaurer la santé de la personne ou d'un groupe de personnes.

Il concourt au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

L'infirmier organise les soins dans son U.F. en coordination avec les autres U.F. du service dans le cadre du travail de secteur.

Position dans la structure :

Relations hiérarchiques :

- Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Chef d'établissement
- Sous l'autorité hiérarchique du cadre de santé, cadre supérieur de santé de pôle et le directeur des soins, coordinateur général des soins

Relations fonctionnelles :

- **Relations internes :** l'infirmier est en relation avec tous les personnels médicaux et non médicaux de l'unité d'hospitalisation
- **Relations externes :** l'infirmier est en relation avec les différents acteurs du service auquel il est rattaché ; il est également en relation avec l'ensemble des professionnels de l'EPSM. (Médicaux, paramédicaux, techniques, médico-techniques, administratifs et logistiques).

Organisation du travail :

- Poste à temps plein. Durée d'affectation contractualisée et évaluée annuellement.
- Horaires de travail : sur la base des 35 heures/semaine
- Repos : repos variables sur la base d'un week-end sur 2 (trame générale en aucun cas opposable à la nécessité d'aménagements en fonction des besoins de l'H.T.C.)
- Organisation du temps de travail : modalités d'organisation selon la législation en vigueur et le protocole d'accord sur la mise en place des 35 heures au C.H.D.G.D.
- Les horaires de travail et la gestion des absences relèvent de la responsabilité du cadre de santé de l'unité d'hospitalisation.

Suppléance :

L'infirmier(ère) assure la continuité des soins dans l'unité d'hospitalisation d'affectation en cas d'absences, exceptionnellement au C.H.R.O. selon l'état clinique du patient, mais aussi, le cas échéant, dans d'autres U.F. du service et de l'établissement.

MISSIONS

Mission de l'unité fonctionnelle :

L'unité d'hospitalisation de psychiatrie générale à temps complet est un lieu de soins, de prévention et de diagnostic sous surveillance médicale, 24 heures sur 24. Elle répond aux besoins de santé mentale d'une population d'adultes sur un axe « accueil et crise ».

Elle est le lieu où sont organisés les soins collectifs et les consultations, l'activité hôtelière, la vie privée et collective des patients, les soins individualisés aux patients en état d'agitation ou devant être protégés ou surveillés.

Les personnes hospitalisées sont admises avec ou sans leur consentement, selon la loi du 27 juin 1990.

Mission spécifique du poste :

L'infirmier dispense des soins sur prescription médicale et sur rôle propre. Il participe aux actions en matière de prévention d'éducation de la santé, de formation et d'encadrement.

Activités principales :

En fonction du projet de soins individualisé défini, l'infirmier planifie :

Des soins et des activités liés à la vie quotidienne : l'accueil de la personne hospitalisée, de sa famille et/ou de son entourage, des soins de confort et de bien-être, l'évaluation de la douleur morale et physique et à sa prise en charge.

Des soins liés à la santé mentale ou psychologique :

- Entretiens avec la personne soignée et/ou sa famille, recueil des données cliniques, recherche de l'engagement thérapeutique du patient, prévention des situations d'urgence, surveillance et dispensation des soins aux patients en chambre d'isolement.
- Veille au respect des objectifs et du contrat de soins.
- Participe de façon active aux réflexions cliniques dans le cadre des réunions instituées.
- Actions d'information, de collaboration, de coordination avec l'ensemble des U.F. du secteur. Il coordonne et organise des activités et des soins en amont et en aval de l'hospitalisation en fonction des besoins du patient.

- Rédaction et mise à jour le dossier patient (dossier papier et/ou dossier informatisé) et assure la traçabilité des actes de soins réalisés.
- Prévention des situations d'urgence et prise d'initiatives pour prévenir les risques de violence ou de passage à l'acte en collaboration avec l'équipe soignante.
- Entretenir un cadre d'hospitalisation sécurisant pour les personnes soignées en concertation avec l'équipe soignante
- Surveille et dispense les soins aux patients en chambre d'isolement et vise la prévention des risques
- Mise en place de thérapies individuelles ou de groupe, activités socio-thérapeutiques.

Des soins liés aux traitements chimiothérapeutiques :

- Préparation, distribution, vérification et traçabilité de l'administration des médicaments dans le respect des règles relatives au circuit du médicament ; observation et signalement des effets thérapeutiques et des effets secondaires.

Des soins somatiques inhérents à la prise en charge :

- Prélèvements, injections, soins de plaies, réalisation d'examens. Gestion des urgences somatiques.
- Participation aux transports sanitaires médicalisés du lieu de la détresse vers le C.H.D. dans le cadre des hospitalisations sous contrainte.
- Observation, surveillance, transmission de l'évolution de l'état de santé des patients. Il travaille en équipe pluri- professionnelle
- Réalisation des actions d'éducation à la santé et l'information de la personne et de son entourage.

Des actions liées à la vie institutionnelle :

- Accueil et encadrement pédagogique des stagiaires et des personnels placés sous sa responsabilité, participation aux formations proposées par l'établissement, à des groupes de travail et/ou instances.
- Gestion des approvisionnements de produits, de matériels et de dispositifs médicaux.
- Vigilance quant aux respects des protocoles et des procédures (hygiène, qualité, risques professionnels...).

RISQUES PROFESSIONNELS

- Gestion de conflits
- Gestion de situations de crise et de situations de violence
- Travail seul parfois

VALIDATION FICHE DE POSTE

Agent

Date :

Visa :

Directeur des soins

Date :

Visa :

Exemplaires : original pour la Direction des personnels et du projet social

Une copie pour le directeur (Direction, des soins ou DLAP ou services techniques...)

Une copie pour l'agent

Toute modification de la fiche de poste fait l'objet d'une nouvelle validation.

Profil de poste Infirmier(ère) en HTC	Réf :
	Version
	Mois année

CONDITIONS D'ACCES AU POSTE

Être titulaire du diplôme d'état d'infirmier, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ou d'une autorisation d'exercer.

COMPETENCES REQUISES

Savoirs :

- ✓ Connaissances détaillées des règles d'exercice professionnel.
- ✓ Connaissances détaillées du dispositif de soins en psychiatrie et des projets de l'établissement.
- ✓ Connaissances détaillées de la politique qualité, de gestion des risques et des vigilances de l'établissement.
- ✓ Connaissances générales des contraintes économiques et financières dans la gestion quotidienne.

Savoir-faire :

- ✓ Travailler avec organisation, méthode, anticipation.
- ✓ Optimiser les techniques de soins.
- ✓ Concevoir et conduire un projet de soins
- ✓ Analyser et synthétiser des informations
- ✓ Evaluer sa pratique professionnelle.

Savoir-être :

- ✓ S'engager professionnellement et avoir le sens du service public.
- ✓ Adapter son mode de communication au contexte et aux interlocuteurs.
- ✓ Respecter le fonctionnement hiérarchique de l'institution.
- ✓ Gérer les conflits.
- ✓ Respecter les règles éthiques et déontologiques, (obligation du secret professionnel et de la discrétion professionnelle)

VALIDATION PROFIL DE POSTE			
Agent		Directeur des soins	
Date :	Visa :	Date :	Visa :

Exemplaires : original pour la Direction des personnels et du projet social

Une copie pour le directeur (Direction, des soins ou DLAP ou services techniques....)

Une copie pour l'agent

Toute modification de la fiche de poste fait l'objet d'une nouvelle validation.